

NOUVEAUTÉ!

Bourses du 50^e anniversaire pour l'accès aux études



Laurentian University
Université Laurentienne

explore.laurentienne.ca

Information d'étudiant:

Nom de famille: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Ville: _____ Code Postal: _____

Adresse électronique: _____ Numéro de téléphone: _____

Numéro d'assurance social: _____ Numéro d'étudiant: _____

Bourses d'accès aux études : Pour l'année universitaire 2010-2011, l'Université Laurentienne offrira aux nouveaux candidats 5 000 \$ répartis sur quatre ans (500 \$ pour la première année d'études à l'UL, 1 000 \$ pour la deuxième, 1 500 \$ pour la troisième et 2 000 \$ pour la quatrième). Quatre nouvelles bourses sont créées à l'occasion du 50^e anniversaire de la Laurentienne.

Admissibilité : Tous les nouveaux candidats d'écoles secondaires et les candidats adultes qui s'inscrivent à plein temps à un programme de premier cycle sur le campus de Sudbury. Les candidats des écoles secondaires doivent avoir une moyenne d'au moins 70 % pour les six principales notes de la 12^e année ou des cours du niveau 4 U/M, sans égard aux préalables obligatoires pour le programme d'études visé. Les candidats pourront conserver leur bourse s'ils demeurent dans un programme de quatre ans sur le campus de Sudbury et conservent l'année précédente une moyenne d'au moins 70 % pour une charge complète de cours (au moins 24 crédits). Si la bourse n'est pas renouvelée, la personne n'aura plus droit aux bourses d'accès pour la durée de ses études à la Laurentienne. Les candidats étrangers ainsi que les personnes qui ont droit à une exonération des droits de scolarité ne sont pas admissibles. On ne peut avoir droit qu'à une seule des quatre bourses. Seuls les candidats de l'extérieur de la Ville du Grand Sudbury et du district de recensement de Sudbury¹ sont admissibles aux bourses d'accès aux études. Tous les candidats demeurent admissibles à d'autres subventions et bourses offertes par la Laurentienne.

Sélection de bourse: (sélectionnez UNE des bourses suivantes)

S.v.p. référer aux descriptions de bourses sur la page précédente.

- 1. Bourse d'accès aux études pour les personnes du nord-est de l'Ontario et de Simcoe-Muskoka
- 2. Bourse d'accès aux études en langues ou études autochtones
- 3. Bourse d'accès aux études pour les finissants des programmes d'immersion ou de français intensif
- 4. Bourse d'accès aux études pour les Francophones

Déclaration

Je déclare que les renseignements que j'ai donnés dans ce formulaire de demande de bourse sont exacts à ma connaissance. En signant ce formulaire, je donne à l'administrateur du programme des bourses ou à la personne désignée par lui l'autorisation de consulter mes dossiers scolaires et aux membres des comités de sélection la permission d'examiner ces dossiers chaque fois qu'ils le souhaitent. Il est aussi entendu que 1) tous les renseignements fournis dans ce formulaire de demande peuvent être vérifiés par l'Université Laurentienne et que 2) la bourse qui me sera accordée servira premièrement à payer les droits de scolarité et les frais de résidence, le cas échéant, à l'Université Laurentienne. Si une bourse m'est accordée, j'accepte que mon nom, le nom de la ville où je réside, la faculté ou le programme auxquels je suis inscrit ainsi que ma photo soient rendus publics à des fins publicitaires.

Signature: _____

Date: _____

Descriptions et critères

1. Bourse d'accès aux études pour les personnes du nord-est de l'Ontario et de Simcoe-Muskoka:

Personnes résidant dans le nord-est de l'Ontario (en dehors de la Ville du Grand Sudbury et du district de recensement de Sudbury¹) et dans Simcoe-Muskoka qui s'inscrivent à un programme de premier cycle à plein temps sur le campus de Sudbury.

Renouvellement : Pour avoir droit au renouvellement de cette bourse, il faut conserver l'année précédente une moyenne d'au moins 70 % pour une charge complète de cours (au moins 24 crédits).

Pas d'autres exigences

2. Bourse d'accès aux études en langues ou études autochtones:

Les personnes qui ont obtenu un crédit de 9^e, 10^e, 11^e ou 12^e année en langues ou études autochtones, ou qui ont suivi un cours en langues ou études autochtones dans un autre établissement d'enseignement postsecondaire, et qui s'inscrivent à un programme de premier cycle à plein temps sur le campus de Sudbury.

Renouvellement : Pour avoir droit au renouvellement de cette bourse, il faut conserver l'année précédente une moyenne d'au moins 70 % pour une charge complète de cours (au moins 24 crédits).

Autre exigence : Les candidats doivent fournir une copie de leur relevé de notes de l'école secondaire ou de l'établissement d'enseignement postsecondaire précédent.

3. Bourse d'accès aux études pour les finissants des programmes d'immersion ou de français intensif:

Élèves qui ont obtenu un crédit de français de 12^e année et au moins 3 autres crédits dans une autre matière offerte en langue française et qui s'inscrivent à un programme de premier cycle à plein temps sur le campus de Sudbury.

Renouvellement : Pour avoir droit au renouvellement de cette bourse, il faut obtenir chaque année au moins 3 crédits dans n'importe quelle discipline offerte en langue française et conserver l'année précédente une moyenne d'au moins 70 % pour une charge complète de cours (au moins 24 crédits).

Autre exigence : Les candidats doivent fournir une copie de leur relevé de notes de l'école secondaire.

4. Bourse d'accès aux études pour les Francophones:

Personnes qui s'inscrivent à un programme de premier cycle à plein temps offert en langue française sur le campus de Sudbury et, chaque année, à des cours donnant droit à au moins 18 crédits offerts en langue française.

Renouvellement : Pour avoir droit au renouvellement de cette bourse, il faut être inscrit à un programme offert en langue française, suivre chaque année des cours donnant droit à au moins 18 crédits offerts en langue française, et conserver l'année précédente une moyenne d'au moins 70 % pour une charge complète de cours (au moins 24 crédits).

Pas d'autres exigences

¹ Les étudiants de Chapleau sont admissibles.